Nations Unies E/CN.18/2007/4/Add.4

Conseil économique et social

Distr. générale
2 février 2007
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts
Septième session
New York, 16-27 avril 2007
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*
Dialogue multipartite

Document de travail présenté par le grand groupe de la communauté scientifique et technique**

Résumé

Le présent document de réflexion représente l'apport des deux réseaux d'institutions de recherche forestière en Afrique et en Asie, en concertation avec l'Union internationale des instituts de recherche forestière.

On y trouvera :

a) Une rapide présentation des réseaux qui ont fourni les éléments ayant servi à rédiger ce document;

b) Une évaluation des domaines d'intervention prioritaires mettant l'accent sur les questions les plus pressantes appelant des mesures urgentes et sur la façon dont de futurs arrangements internationaux pourraient faciliter leur mise en œuvre;

c) Une évaluation du rôle que tient le Forum des Nations Unies sur les forêts dans le débat sur les questions prioritaires du grand groupe de la communauté scientifique et technique et de la façon dont il influe sur ses débats, axée sur les activités mondiales, régionales et sous-régionales et sur les programmes facilitant directement ou indirectement l'application des principes directeurs du Forum;

d) Des recommandations visant un certain nombre d'éléments relatifs à la science et à la technique à inclure dans l'instrument juridiquement non contraignant sur les forêts;

* E/CN.18/2007.

** Le présent document de réflexion représente l'apport du grand groupe de la communauté scientifique et technique à la septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. Il a été établi sur la base d'informations collectées par le Réseau régional de recherche forestière pour l'Afrique subsaharienne et par l'Association des instituts de recherche forestière de l'Asie et du Pacifique, en collaboration avec l'Union internationale des instituts de recherche forestière.

07-22794 (F) 130207 130207

e) Des recommandations visant les modalités de mise en œuvre du programme de travail pluriannuel;

f) Des conclusions et un résumé des principales recommandations à suivre pour que les liens entre science et politiques puissent servir efficacement la gestion écologiquement viable des forêts.

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–4	3
II.	Domaines d'intervention prioritaires	5–11	3
	A. Renforcer l'interaction entre science forestière et politiques forestières	6–7	4
	B. Veiller à mieux traduire les résultats des recherches en informations et techniques exploitables et en promouvoir la connaissance et l'utilisation auprès d'un public plus large	8	4
	C. Coordonner et accorder les priorités nationales, infrarégionales et régionales de développement avec les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts convenus au plan international	9–10	5
	D. Mobilisation de fonds suffisants pour la recherche, l'éducation et la vulgarisation forestières	11	6
III.	Brève évaluation de la façon dont le Forum des Nations Unies sur les forêts a examiné les questions prioritaires pour le grand groupe de la communauté scientifique et technique	12–27	7
	A. Amélioration de l'interaction entre la science et la politique	15–19	8
	B. Initiatives visant à promouvoir la mise en commun effective des informations et à renforcer les réseaux	20–22	8
	C. Poursuite de la mise en œuvre des arrangements internationaux sur les forêts	23–24	9
	D. Renforcement de la collaboration entre les pays aux niveaux régional et sous-régional	25–27	9
IV.	Recommandations concernant un instrument juridiquement non contraignant concernant les forêts	28–31	11
V.	Recommandations concernant le programme de travail pluriannuel	32–34	12
VI.	Conclusions et recommandations	35	13

I. Introduction

1. Le présent document de réflexion est l'apport du Réseau régional de recherche forestière pour l'Afrique subsaharienne (FORNESSA) et de l'Association des instituts de recherche forestière de l'Asie et du Pacifique (APAFRI), au nom du grand groupe de la communauté scientifique et technique, à la septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. Il tient compte des observations formulées par l'Union internationale des instituts de recherche forestière (UIIRF).

2. Le Réseau FORNESSA est une fédération de trois réseaux infrarégionaux de recherche forestière : l'Association des établissements de recherche forestière d'Afrique orientale (AFREA); le Réseau de recherche forestière et agroforestière du Conseil ouest et centrafricain pour la recherche et le développement agricoles (CORAF); le Service de recherche et de formation de la Direction produits alimentaires, agriculture et ressources naturelles de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Il a pour objectif de développer les travaux de recherche forestière en Afrique subsaharienne de façon à accroître leur impact sur la conservation et la gestion durable des ressources forestières et arboricoles.

3. L'APAFRI est une organisation non gouvernementale qui fédère plus de 60 membres, soit la plupart des instituts nationaux de recherche forestière et de nombreuses écoles forestières de la région de l'Asie et du Pacifique qui jouent un rôle très actif dans ce secteur. Elle se veut une association de recherche forestière de premier plan, dynamique et autonome qui promeut une recherche innovante et des initiatives en faveur du développement national, régional et communautaire. Elle fait également partie de l'Union internationale des instituts de recherche forestière, et a participé à diverses activités en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), le Centre australien de recherche agronomique internationale, le Département de l'agriculture des États-Unis, et d'autres organismes régionaux et internationaux.

4. On trouvera évaluées ci-après a) les problèmes les plus pressants touchant la science et la technologie appelant d'urgence une solution si l'on veut améliorer la gestion durable des forêts et atteindre les quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts adoptés à la sixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts; b) la manière dont le Forum a aidé à faire mieux comprendre ces problèmes et à y apporter une solution. On trouvera également des recommandations visant un instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts plus efficace, et une meilleure organisation des travaux du Forum sur les forêts d'ici à 2015.

II. Domaines d'intervention prioritaires

5. On donne ici une idée des problèmes les plus pressants touchant la science et la technologie, appelant d'urgence une solution si l'on veut améliorer la gestion durable des forêts et atteindre les quatre objectifs d'ensemble convenus relativement aux forêts. On y suggère également comment le Forum pourrait aborder ces problèmes.

A. Renforcer l'interaction entre science forestière et politiques forestières

6. Le grand groupe de la communauté scientifique et technique tient à souligner qu'il est indispensable de renforcer l'interaction entre science et politiques si l'on veut parvenir à une gestion durable des forêts, mettre en œuvre avec succès les mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts et par le Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF), appliquer les diverses résolutions et décisions du Forum des Nations Unies sur les forêts et atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et les quatre objectifs d'ensemble négociés et adoptés pendant la sixième session du Forum sur les forêts.

7. Afin que les liens entre la recherche forestière et les politiques forestières soient reconnus et renforcés, le grand groupe de la communauté scientifique et technique souhaite donc que les gouvernements, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les réseaux régionaux et infrarégionaux et les secrétariats des accords, instruments et mécanismes multilatéraux pertinents en matière d'environnement, ainsi que les organes du système des Nations Unies, conjuguent mieux leurs efforts et s'engagent plus fermement, en prenant les initiatives suivantes :

a) Accroître leur soutien à l'acquisition de connaissances scientifiques solides, ainsi qu'à l'élaboration et à l'adaptation de techniques forestières.

b) Améliorer l'accès à l'information, et développer le partage et l'échange de données d'expérience et de savoirs, notamment de connaissances traditionnelles ainsi que de pratiques de référence pour l'exploitation, la conservation et la gestion des ressources forestières;

c) Développer l'enseignement et la formation dans le domaine de la foresterie, et promouvoir la recherche-développement;

d) Accroître les moyens dont disposent les scientifiques et les instituts de recherche des pays en développement pour participer activement à des initiatives et à des activités conjointes du Partenariat de collaboration sur les forêts dans les domaines de la science et de la technique, en vue d'aider le Forum et d'autres organes et instances internationaux de ce type;

e) Promouvoir des dispositifs favorisant une participation accrue des groupes qui s'occupent des forêts, notamment la communauté scientifique, le secteur privé et les associations de la société civile, à l'élaboration et à l'application de politiques forestières et de pratiques optimales, à la définition de critères et d'indicateurs relatifs à la gestion écologiquement viable des forêts et à leur application.

B. Veiller à mieux traduire les résultats des recherches en informations et techniques exploitables et en promouvoir la connaissance et l'utilisation auprès d'un public plus large

8. Le deuxième domaine d'action prioritaire du grand groupe de la communauté scientifique et technique consiste à faire en sorte que les résultats des recherches se

traduisent en informations et techniques exploitables, ce qui pourrait accroître l'impact des connaissances scientifiques fiables sur les politiques forestières et la gestion durable des forêts, rentabilisant ces connaissances pour la société en créant des richesses. C'est une chose d'acquérir des connaissances scientifiques, c'en est une autre de les traduire en savoirs et en techniques exploitables et de les mettre à la disposition des décideurs et d'autres parties prenantes qui s'occupent des forêts. Si l'on veut sauver les forêts et les autres ressources naturelles qui leur sont associées, il faut que les parties prenantes, en particulier les collectivités locales tributaires des forêts, les propriétaires fonciers, les spécialistes forestiers et les décideurs y attachent une grande valeur. Ceci est particulièrement important dans les pays en développement qui, bien souvent, quand ils luttent pour parvenir à une gestion économiquement viable des forêts, sont confrontés en même temps à la nécessité urgente d'assurer le développement économique, de rembourser la dette extérieure et d'améliorer les indicateurs du développement humain. Le grand groupe de la communauté scientifique et technique reconnaît que la recherche doit mettre en évidence, plus nettement encore, l'utilité des forêts et des ressources forestières, et que les résultats doivent en être diffusés aux utilisateurs d'une manière qui leur soit adaptée, pour être efficace et plus convaincante. À cet égard, il pourrait être très utile que le Forum des Nations Unies sur les forêts prennent les initiatives suivantes :

a) Organisation d'ateliers de formation sur les moyens de planifier, de conduire et d'organiser des travaux de recherche de telle manière que les résultats puissent servir plus facilement à résoudre des problèmes et à orienter des politiques;

b) Élaboration de programmes de communication et d'interaction (services de vulgarisation) visant à une meilleure circulation des informations scientifiques entre chercheurs, responsables politiques, et spécialistes et responsables forestiers;

c) Mise en place de mécanismes visant à associer le plus grand nombre possible de parties prenantes à l'élaboration et à la poursuite de politiques de recherches, pour éviter les conflits ou des antagonismes entre les organismes publics et la population, et améliorer la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilisation dans le secteur forestier.

C. Coordonner et accorder les priorités nationales, infrarégionales et régionales de développement avec les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts convenus au plan international

9. Le grand groupe de la communauté scientifique et technique s'est fixé pour autre domaine d'action prioritaire de trouver les moyens d'harmoniser les priorités et stratégies nationales, infrarégionales et régionales avec les résolutions et les objectifs d'ensemble convenus au plan international. Il s'agit là d'une tâche difficile car les priorités et les stratégies nationales ne sont pas toujours alignées sur les objectifs d'ensemble, qui tendent à favoriser la conservation et non l'utilisation. Pour y parvenir, il faut absolument éviter d'opposer la conservation à l'utilisation et au contraire appuyer l'idée que l'utilisation des forêts et des ressources forestières n'exclut pas une conservation durable, l'objectif étant de trouver un équilibre entre les deux.

10. À cette fin, le Forum pourrait prendre les initiatives suivantes :

a) Mettre en place un programme d'action visant à faire apparaître clairement les possibilités qu'offrent les multiples conventions et accords relatifs aux forêts, afin que les pays en développement les appliquent plus facilement. On peut citer en exemple la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le mécanisme pour un développement propre dont les avantages possibles, s'ils les mettaient intégralement en œuvre, n'apparaissent pas toujours clairement aux pays en développement;

b) Promouvoir la collaboration nationale, infrarégionale et régionale en vue de projets présentant un intérêt mutuel et mettre en commun les ressources et les capacités voulues, en partenariat avec des institutions internationales et des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts.

D. Mobilisation de fonds suffisants pour la recherche, l'éducation et la vulgarisation forestières

11. Un quatrième domaine d'action prioritaire est la mobilisation de fonds suffisants pour la recherche, l'éducation et la vulgarisation forestières, en particulier dans les pays en développement où la situation est des plus urgentes. En effet, la plupart des rapports établis par les pays d'Afrique subsaharienne faisant état des progrès médiocres accomplis dans l'application des conventions et des arrangements relatifs aux forêts, comme les propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts, ont indiqué que le manque chronique de financement était au cœur de l'absence de progrès. L'Afrique est un continent qui se définit par la pauvreté. Sa richesse, qui repose sur l'abondance relative de ses ressources naturelles, ne se matérialisera pas tant qu'elle n'en tirera pas des avantages économiques, sociaux et environnementaux permettant d'améliorer les moyens d'existence de ses populations qui sont largement tributaires de la sylviculture. Le continent regroupe plus de 50 % des pays pauvres fortement endettés du monde. Comment peuvent-ils tirer meilleur parti des avantages économiques, sociaux et environnementaux des ressources forestières, notamment en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts, sans disposer de l'assise financière nécessaire à la mise en place et en œuvre des programmes et politiques à cet effet? Comment peuvent-ils concrètement mettre un terme à la perte de couverture forestière par une gestion durable des forêts (protection, régénération, boisement, reboisement, etc.) et redoubler d'efforts pour prévenir la dégradation des forêts s'ils ne disposent pas sur le long terme des fonds nécessaires? Les mesures et initiatives de grande ampleur visant à promouvoir une gestion durable des forêts nécessitent des investissements importants et de longue haleine. L'action menée par le Forum des Nations Unies sur les forêts et la communauté internationale pourrait à cet égard s'avérer précieuse en permettant de :

a) Rechercher sérieusement le moyen d'inverser la tendance au déclin de l'aide publique au développement destinée à une gestion durable des forêts et mobiliser des ressources financières nouvelles et additionnelles substantielles et allant croissant de toutes provenances en vue de la mise en œuvre d'une telle gestion, comme cela est clairement indiqué dans le quatrième objectif d'ensemble convenu pendant la sixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts;

b) Réexaminer sérieusement la méthode axée sur des projets employée habituellement pour protéger l'environnement et améliorer les moyens de subsistance. Les interventions menées dans ce cadre sont limitées dans le temps et l'espace et concernent un petit nombre de bénéficiaires, alors que la perte de couvert forestier est le fruit, pour l'essentiel, des pratiques relatives à l'utilisation des sols et à l'exploitation des ressources adoptées par un grand nombre de personnes réparties sur de vastes espaces pendant longtemps. Il convient donc de toute urgence, pour tenter de résoudre les problèmes à long terme, d'abandonner les instruments à court terme pour des modèles ne se fondant pas sur des projets.

III. Brève évaluation de la façon dont le Forum des Nations Unies sur les forêts a examiné les questions prioritaires pour le grand groupe de la communauté scientifique et technique

12. Le rapport du Secrétaire général, établi à l'intention de la quatrième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et intitulé « Savoir scientifique sur les forêts » a indiqué que des progrès en la matière avaient été réalisés au niveau international, mais que le degré d'interaction et la mesure dans laquelle les connaissances scientifiques sur les forêts étaient utilisées pour l'élaboration des politiques variaient d'un pays à l'autre et tendaient à laisser à désirer en particulier dans les pays en développement. Cette observation reste en grande partie d'actualité.

13. De fait, au niveau mondial, à titre de suivi des travaux et recommandations du Forum des Nations Unies sur les forêts, plusieurs initiatives novatrices ont été lancées au cours des dernières années pour faciliter la communication entre les scientifiques, les décideurs et les autres parties prenantes dans le but de renforcer l'interaction entre la science et la politique. On citera parmi ces initiatives : a) la création de forums intergouvernementaux et d'organes consultatifs subsidiaires; b) la mise en place de groupes d'experts à vocation spécifique créés en vertu des conventions, instruments et organisations internationaux sur les forêts; c) l'établissement du Partenariat de collaboration sur les forêts; d) la tenue de dialogues multipartites; et e) le renforcement de la coopération entre la communauté scientifique et les organisations internationales qui ont permis la publication de documents d'information essentiels, tels que le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) intitulé « Situation des forêts dans le monde » et la série de critères et d'indicateurs de gestion durable des forêts publiée par l'Organisation internationale des bois tropicaux.

14. Parallèlement, aux niveaux régional et sous-régional, un grand nombre d'organisations et organismes régionaux et internationaux ont lancé et mis en œuvre diverses initiatives qui portent, directement ou indirectement, sur les questions de la création, la diffusion et l'utilisation des savoirs relatifs aux forêts, comme l'illustrent les exemples ci-après.

A. Amélioration de l'interaction entre la science et la politique

15. L'équipe de travail chargée d'étudier l'interaction entre la science et la politique, qui relève de l'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO), a publié des directives à l'intention des organismes de recherche et des chercheurs, énonçant les meilleures pratiques à adopter pour favoriser l'interaction entre la communauté scientifique et les décideurs.

16. Un module de formation à l'intention des spécialistes forestiers a également été mis au point dans le cadre du programme spécial à l'intention des pays en développement de l'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO) sur le thème des initiatives et accords internationaux sur les forêts et leur mise en œuvre dans le contexte des programmes forestiers nationaux et des liens entre la recherche et la science et la pratique.

17. Le Groupe de travail de l'IUFRO sur les relations publiques au service des sciences de la forêt a publié un manuel de relations publiques qui sera utilisé dans un autre nouveau module de formation proposé par l'IUFRO dans le cadre de son programme spécial à l'intention des pays en développement intitulé « Les communications dans le domaine de la recherche forestière et les moyens de mettre la science au service de la politique et de la gestion ».

18. Le projet spécial de l'IUFRO intitulé « World forests, society and environment » (Forêts du monde, société et environnement) a permis la publication d'un ouvrage intitulé « Forests in the global balance » (Les forêts dans l'équilibre mondial) et d'un document de politique générale qui a été examiné à la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

19. Le Centre pour la recherche forestière internationale a mené des travaux sur les forêts et la gouvernance et lancé récemment une initiative intitulée l'« Initiative pour les droits et les ressources » en partenariat avec l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources, le Centre international pour la recherche en agroforesterie et un certain nombre d'organisations non gouvernementales.

B. Initiatives visant à promouvoir la mise en commun effective des informations et à renforcer les réseaux

20. L'IUFRO a mis en place le Service mondial d'information forestière (GFIS), initiative du Partenariat de collaboration sur les forêts. Le Service relève non seulement de l'IUFRO, mais également de la FAO, du Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et d'autres instituts de recherche forestière nationaux et internationaux. Cinq centres GFIS stratégiquement placés dans toutes les zones écologiques du continent ont été établis dans le cadre du projet GFIS Afrique, tandis qu'en Asie, le projet GFIS est en cours de création avec la participation active de réseaux régionaux tels que l'APAFRI.

21. Le CIFOR a créé un site Web sur le carbone et les forêts à l'intention des communautés travaillant sur les questions relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres, à la foresterie, et aux changements climatiques qui en résultent.

22. L'IUFRO et d'autres partenaires comme la Fondation internationale pour la science et le Réseau régional de recherche forestière pour l'Afrique subsaharienne ont organisé périodiquement des cours de formation à la gestion des travaux de recherche, à la mise au point de propositions et à la gestion de l'information afin de renforcer les capacités de recherche et de mobiliser des fonds pour la recherche forestière.

C. Poursuite de la mise en œuvre des arrangements internationaux sur les forêts

23. Les commissions régionales de la FAO sur les forêts, la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique et la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique ont joué un rôle positif. Elles ont recommandé que les pays membres prennent d'autres mesures pour mettre en œuvre les dispositions convenues au niveau international sur les forêts, en particulier les propositions d'action présentées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts et le Forum intergouvernemental sur les forêts, et établissent des programmes permettant d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Elles ont recommandé également que la FAO contribue à l'organisation de réunions régionales afin de donner aux États Membres l'occasion d'échanger des données d'expérience en matière de gestion durable des forêts, notamment sur les succès remportés et les obstacles rencontrés, et formuler des recommandations utiles à l'intention du Comité des forêts et du Forum des Nations Unies sur les forêts.

24. Ces commissions ont par ailleurs recommandé que les pays membres participent activement, en apportant leurs compétences techniques aux négociations intergouvernementales relatives aux forêts, en particulier au Forum des Nations Unies sur les forêts et aux travaux des secrétariats des conventions sur la diversité biologique, la lutte contre la désertification et les changements climatiques.

D. Renforcement de la collaboration entre les pays aux niveaux régional et sous-régional

25. Ces dernières années, un certain nombre d'initiatives de partenariat ont été lancées aux niveaux régional ou sous-régional pour établir des instances de coordination et de consultation entre pays, organismes donateurs et partenaires du développement. On citera comme exemple, au niveau régional, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et au niveau sous-régional, la Conférence sur les écosystèmes de forêts denses humides d'Afrique centrale, issue du processus de Brazzaville, et la Conférence des ministres en charge des forêts d'Afrique centrale, issue du Sommet des chefs d'État d'Afrique centrale sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales, tenu à Yaoundé en 1999, et qui contribue à l'harmonisation au niveau national des politiques et activités dans le secteur forestier, deux initiatives remarquables lancées au niveau sous-régional dans le bassin du Congo qui possède le deuxième massif ininterrompu de forêt tropicale au monde. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, le Programme des ressources génétiques forestières, auquel participent 14 nations d'Asie et du Pacifique, a fait beaucoup de progrès s'agissant de la mise en commun des informations et de l'échange de données d'expérience relatives à la conservation et à la gestion des ressources génétiques

forestières. Le programme, établi à l'initiative de l'APAFRI et de l'Institut international des ressources phytogénétiques (rebaptisé Biodiversity International), a été encore renforcé grâce au financement apporté par l'Organisation internationale des bois tropicaux à un sous-programme visant 7 des 14 pays participants. On citera, parmi d'autres exemples notables en Asie et dans le Pacifique, les divers programmes de réduction de la pauvreté et de foresterie communautaire mis en place par des organisations régionales telles que le Partenariat asiatique pour les forêts et le Réseau forestier asiatique. Le secrétariat de la Communauté du Pacifique a accru son aide à de nombreuses nations insulaires du Pacifique pour leur permettre de participer de manière effective aux travaux d'instances régionales et internationales en mobilisant des ressources et renforçant les capacités.

26. Aux niveaux régional et sous-régional, des initiatives visant à promouvoir l'information sur les forêts et des réseaux de recherche ont été mis en place pour renforcer les capacités et promouvoir la collaboration et la mise à disposition et en commun effective d'informations pertinentes en vue de renforcer l'interaction entre la science et la politique pour une gestion durable des forêts. On peut citer comme exemples de réseaux régionaux de recherche forestière le Réseau de recherche forestière subsaharienne, l'African Forestry Research Network, le Réseau des ressources génétiques forestières de Biodiversity International en Afrique; et, dans la région de l'Asie et du Pacifique, le Programme des ressources génétiques forestières dans le Pacifique, établi par Biodiversity International et l'APAFRI, et qu'accueille actuellement l'APAFRI. On peut citer également comme exemples de réseaux sous-régionaux l'Association des établissements de recherche forestière d'Afrique de l'Est, le Réseau de recherche forestière et agroforestière du Conseil ouest et centrafricain pour la recherche et le développement agricoles (en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale) et le Service de recherche et de formation forestières de la Communauté de développement de l'Afrique australe. On peut citer en outre pour son excellence le projet GFIS Afrique mis sur pied par l'IUFRO, qui contribue à l'amélioration de l'accès à des informations de qualité sur les forêts avec cinq centres stratégiquement placés sur le continent africain. L'APAFRI, avec l'aide du CIFOR, commence à mettre sur pied, notamment par voie électronique, le projet GFIS Asie.

27. Au niveau national, un certain nombre d'initiatives ont été prises ces dernières années, principalement dans le cadre de partenariats avec le Fonds pour les programmes forestiers nationaux qu'accueille la FAO. En effet, conformément aux recommandations du Forum des Nations Unies sur les forêts visant à encourager la participation accrue des parties prenantes à la gestion durable des forêts, le Fonds a réussi à mobiliser la participation des organisations de la société civile, des communautés locales et des particuliers à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique forestière en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Au Ghana, par exemple, dans le cadre du partenariat avec le Fonds, des forums forestiers sont établis avec enthousiasme dans chacune des 10 régions administratives du pays. Le principal objectif des forums est de permettre à la Commission nationale des forêts d'élargir son champ d'action en cherchant à obtenir des informations pertinentes facilitant l'élaboration et la mise en œuvre de la politique forestière. Dans le même ordre d'idées, au Nigéria, dans le cadre d'un partenariat avec le Fonds pour les programmes forestiers nationaux, cinq études portant sur les diverses zones écologiques du pays sont en cours. Le partenariat établi entre le Nigéria et le Fonds a principalement pour but de renforcer la participation des populations et

communautés locales à la gestion durable des forêts et de promouvoir la gestion communautaire de ces dernières comme stratégie de gestion durable. Des mesures semblables sont prises en Asie et en Amérique latine.

IV. Recommandations concernant un instrument juridiquement non contraignant concernant les forêts

28. La science et la technique constituent un atout d'importance et peuvent, lorsqu'on en tire parti de façon judicieuse, jouer un rôle vital dans la formulation et la mise en œuvre de politiques promouvant une gestion durable des forêts. Ce fait a déjà été reconnu tant par Action 21 (chap. 31 et 35) que par le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), notamment lorsque ce dernier a inscrit la question des connaissances scientifiques dans le domaine des forêts à l'ordre du jour d'un certain nombre de ses sessions.

29. Les accords et arrangements internationaux futurs ne doivent toutefois pas se contenter de reconnaître l'importance de la science et de la technique mais examiner de façon détaillée comment développer l'interaction entre la science et la politique de manière à soutenir les travaux de recherche et à en utiliser les résultats sur une plus grande échelle, à faciliter le renforcement des capacités en matière de recherche et à mobiliser le financement permettant aux informations scientifiques et aux technologies appropriées de contribuer au développement durable. Les suggestions ci-après constituent des moyens pour les futurs arrangements internationaux sur les forêts de mieux donner suite à ces propositions urgentes :

a) Il serait bon de soutenir les initiatives conjointes concernant la science et la technique de façon à ce que les travaux de recherche contribuent davantage à une prise de décisions au niveau mondial se faisant en toute connaissance de cause;

b) Il convient d'appuyer l'application des innovations scientifiques et techniques ainsi que des connaissances traditionnelles concernant les forêts afin d'aider les communautés autochtones et les collectivités locales à gérer de manière durable les forêts;

c) Il importe de trouver des façons novatrices de réduire le fardeau de la dette des pays en développement de manière à ce que ces derniers puissent disposer des fonds nécessaires à une gestion durable des ressources naturelles, et notamment à l'amélioration des connaissances scientifiques susceptibles de soutenir ce processus sur le long terme;

d) Il faudrait que les donateurs s'intéressent davantage aux initiatives menées en collaboration en facilitant l'échange d'informations à tous les niveaux du processus de prise de décisions, en particulier pour mieux sensibiliser les décideurs, les propriétaires fonciers, les communautés et les représentants de divers secteurs non forestiers.

30. Le grand groupe de la communauté scientifique et technique tient à souligner que pour que le projet d'instrument juridiquement non contraignant concernant les forêts soit complet et efficace, il lui faut également aborder les questions supplémentaires ci-après qui sont tout aussi importantes pour l'interaction entre la science et la politique, en particulier dans les pays en développement :

a) Promotion et amélioration des programmes de formation dans les pays en développement afin que les questions et problèmes d'actualité, notamment le règlement des conflits, le dialogue entre les parties concernées par les forêts, y compris les spécialistes forestiers, les administrateurs et les donateurs, les liens intersectoriels et les approches participatives permettant d'examiner tout ce qui à trait à la durabilité, puissent être examinés comme il convient;

b) Promotion de la création de réseaux dynamiques et de la collaboration entre les instituts de formation et de recherche sous-régionaux, régionaux et internationaux traitant des forêts de manière à atténuer les problèmes de capacités mais également à limiter la concurrence non productive pour l'obtention de ressources financières, qui ne permet pas toujours d'utiliser ces ressources au mieux ni de remédier aux problèmes généraux de nature sous-régionale, régionale et internationale;

c) Autonomisation et renforcement des capacités des populations, communautés et autorités locales afin de leur permettre de participer efficacement à la gestion durable des forêts et de jouer les nouveaux rôles difficiles qui sont les leurs dans le processus de décentralisation qui va s'accélérant, dans le monde en développement.

31. De fait, en renforçant les capacités de recherche et mobilisant le financement des travaux de recherche sur les forêts de façon adéquate, il sera plus facile de combler de manière efficace et dans les meilleurs délais les lacunes existantes et de définir des priorités en matière de recherche, et par là même de renforcer les liens entre les processus scientifiques et politiques; de promouvoir une mise en commun rationnelle des données et le renforcement des réseaux; et d'utiliser des mécanismes faisant appel à la participation pour intégrer la recherche dans la planification.

V. Recommandations concernant le programme de travail pluriannuel

32. Le grand groupe de la communauté scientifique et technique soutient la décision prise par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa sixième session de se réunir tous les deux ans pendant deux semaines maximum après sa septième session. Il tient en outre, à proposer que :

a) Pendant chaque session, des créneaux soient consacrés à des tables rondes thématiques ou à des dialogues multinationaux sur des questions intéressant tout particulièrement le Forum, afin de mettre en commun les connaissances existantes, notamment les savoirs forestiers traditionnels, et d'identifier les lacunes et les besoins en informations complémentaires;

b) Durant chaque session, des créneaux soient également consacrés à l'examen des questions intersectorielles, notamment le financement de la mise en œuvre des divers éléments de l'instrument juridique non contraignant;

c) Les années où le Forum des Nations Unies sur les forêts ne se réunira pas, des réunions régionales soient organisées pour traiter les questions régionales ayant des incidences mondiales ou les enseignements tirés de la mise en œuvre régionale des initiatives internationales. La communauté scientifique devra être invitée à apporter sa contribution à ces réunions.

33. Compte tenu du fait que d'autres organisations internationales, telles que la FAO, ont des bureaux ou commissions régionaux qui organisent régulièrement des réunions régionales, il sera judicieux d'organiser les réunions qui auront lieu les années où le Forum ne se réunira pas en consultation avec ces commissions ou bureaux. Cela évite tout chevauchement superflu et la dilution de ressources limitées, se traduisant souvent par l'obtention de résultats non ciblés, peu concluants et même désastreux.

34. Le grand groupe de la communauté scientifique et technologique souhaiterait suggérer :

a) Que le programme de travail pluriannuel porte sur un nombre limité d'activités pratiques et concrètes tenant compte des obstacles entravant les progrès accomplis vers une gestion durable des forêts en général et la réalisation des quatre objectifs mondiaux définis dans l'instrument juridiquement non contraignant en particulier;

b) Que pour chacune des activités identifiées, des modalités pratiques de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation efficaces soient définies en détail afin de faciliter l'évaluation des progrès réalisés et des incidences.

VI. Conclusions et recommandations

35. Parvenir à une gestion durable des forêts et des ressources forestières du monde est très certainement l'un des principaux défis que se doit de relever la communauté internationale aujourd'hui. Si elle tient cette vérité pour évidente, il lui faut prendre des mesures courageuses, notamment en mettant à profit les connaissances scientifiques et techniques qui lui permettent de relever ce défi. La communauté internationale devra envisager de faire des recommandations radicales, notamment s'engager à soutenir les divers éléments de l'instrument juridiquement non contraignant afin d'en faciliter la mise en œuvre. S'agissant des propositions de mesure liées à la science et à la technique, il est recommandé :

a) Que l'engagement soit pris d'investir dans le renforcement des capacités de recherche forestière et de soutenir les réseaux et activités de recherche, en particulier dans les pays défavorisés sur le plan économique, afin que la science et la recherche puissent contribuer à résoudre les problèmes concrets grâce à l'apport en temps voulu de solutions scientifiques utilisables;

b) Que l'appui des gouvernements, des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et des autres organisations internationales soit mobilisé afin d'aider les réseaux de recherche sur les forêts régionaux et sous-régionaux concernés à renforcer les capacités de recherche en la matière, à améliorer la communication, à la mise en commun des informations disponibles et la coopération entre spécialistes des forêts, institutions de recherche, universités, décideurs, communautés locales et autres parties prenantes du secteur forestier et des secteurs connexes.